

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

VAINS EFFORTS

On sait qu'il existe en France une Association catholique composée de jeunes gens dont les intentions et les sentiments sont certainement aussincères que sont grandes leurs illusions.

Ils ont cru, ils croient encore que la conciliation est possible entre l'Eglise et la Démocratie. Pour être entière, leur foi n'est pas aveugle. Elle ne les a pas empêchés de voir le mal que le cléricalisme a fait à la religion et de comprendre qu'en s'obstinant à se mettre en travers de la route que suit la République, l'Eglise n'y gagnerait que de se faire écraser. Elle n'empêchera pas la République de passer, elle l'obligera simplement à lui passer dessus.

Ces jeunes gens, plus clairvoyants que leurs aînés, ont senti que dans l'intérêt même de leur Eglise, il ne fallait pas mettre le peuple dans la nécessité de choisir entre celle-ci et la République. Ils savent très bien que nous n'en sommes plus à ces époques lointaines où la vie nationale était concentrée dans l'Eglise et où celle-ci portait en elle toutes les espérances populaires. Aujourd'hui le peuple les a placés ailleurs. Il en a fait un meilleur placement, à intérêts moins élevés peut-être, mais à échéance moins lointaine. Les préoccupations religieuses tiennent bien peu de place à présent dans l'esprit public qui n'y sacrifierait aucune des aspirations sociales. C'est d'améliorer son sort dans ce monde que le peuple a souci avant tout ; il ne faut pas lui demander de perdre trop de temps à préparer son salut dans l'autre et surtout il ne faut pas lui dire que les deux choses sont inconciliables et le mettre en demeure de choisir... Il ne se tournerait pas du côté de l'Eglise. Le ciel ne doit plus encombrer la terre et le paradis ne doit plus être un obstacle au progrès.

L'Association catholique dont nous parlons, prétend vouloir mettre fin à cet antagonisme entre l'Eglise et la Démocratie et désire effacer toutes les préventions que l'attitude politique de l'Eglise a provoquées dans l'esprit du peuple. C'est *Le Sillon*. Son fondateur est M. Marc Sangnier, démocrate chrétien.

Celui-ci se proclame non seulement républicain, mais démocrate et anticlérical. Il ne veut pas être confondu avec les « ralliés » qui « acceptaient » la République en attendant de pouvoir l'étrangler. M. Marc Sangnier veut la République avec toutes ses conséquences sociales ; il la veut dirigée par l'esprit démocratique le plus hardi et il se déclare l'ennemi irréductible de tous les réactionnaires, de tous les conservateurs et de tous les cléricaux.

Ce que nous venons de dépeindre, c'est le Marc Sagnier côté gauche, côté « démocrate ». Voyons maintenant le côté « chrétien ».

M. Marc Sangnier est un catholique croyant et pratiquant, qui veut rester fidèle à sa foi religieuse et soumis aux directions du Chef Suprême de l'Eglise, le Pape Romain... Mais il entend ne lui obéir qu'en ce qui touche directement la foi. En un mot, M. Marc Sangnier, sépare l'Eglise de la politique. C'est ainsi, en les tenant aussi éloignés que possible l'un de l'autre, qu'il concilie son républicanisme et son catholicisme.

Qu'il soit de bonne foi, nous le croyons volontiers. Certains de ses actes — notamment sa campagne contre Biétry, le député cléricale de Brest, Président des Jeunes de France — et certains de ses discours prouvent sa sincérité. Mais comment ne voit-il pas qu'il s'épuise en vains efforts à vouloir marier l'eau et le feu ? Comment peut-il espérer mettre d'accord la liberté et l'absolutisme, l'esprit de progrès et l'esprit de réaction, la déclaration des droits de l'homme et le *Syllabus* ?

Le catholicisme romain ne peut pas sans se condamner lui-même dans son principe fondamental, sans se

renier de fond en comble, admettre et consacrer une forme quelconque de l'esprit démocratique. Cela lui est contraire autant que le remède à la maladie et que le soleil à l'obscurité. M. Marc Sangnier a rencontré dans le clergé et chez l'immense majorité des catholiques français une résistance invincible et il faut bien reconnaître que ceux-là seuls étaient logiques.

D'ailleurs, en Italie, les démocrates chrétiens ont été condamnés par une Encyclique spéciale. Leur chef, l'abbé Murri, a été mis en demeure de renoncer à ses théories sous peine d'être frappé d'interdit. En Belgique, l'abbé Daens et ses partisans sont traités de même façon et combattus à l'égal des socialistes par le gouvernement catholique.

M. Marc Sangnier peut s'attendre au même sort. Il vient de donner au Pape l'occasion de se prononcer. Il a porté plainte à Rome contre l'évêque de Quimper qui avait interdit aux catholiques de son diocèse d'assister aux conférences du *Sillon*.

Eh ! bien, le Pape se chargera de démontrer lui-même à M. Marc Sangnier que la Démocratie n'a rien à espérer de l'Eglise que des coups. Il n'y a que dans le cœur du fondateur du *Sillon* où elles ne se combattent pas. Mais cela doit tenir à une conformation spéciale de sa nature qui les empêche de s'y rencontrer. Dans la société où elles cohabitent, elles se heurtent partout comme deux forces ennemies et il faut bien qu'il en soit ainsi puisque l'une tend à émanciper les hommes, que l'autre veut asservir.

M. Marc Sangnier restera donc comme un phénomène unique ; seul capable de garder son indépendance intellectuelle dans la servitude morale que l'Eglise impose à ses fidèles et de se dédoubler au point d'être à la fois libre de penser et forcé de croire.

Pourtant nous sommes impatientes de savoir comment il s'en tirera quand le Pape aura prononcé contre lui et ses théories la condamnation qu'il vient de lancer contre l'abbé Murri. Alors il faudra bien, ou qu'il se dépouille de son hérésie démocratique, s'il veut rester dans l'Eglise, ou qu'il se laisse chasser de l'Eglise pour rester dans la République... Ses débiles efforts ne pourront rien contre cette situation et de ce jour-là, l'histoire de la « démocratie chrétienne » sera finie. Il n'en restera que le souvenir d'une chimère à laquelle ni les démocrates ni les catholiques n'auront jamais cru... Et la lutte entre eux, continuera...

Emile LAPORTE.

EN RUSSIE

Attentat contre un général

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre service de dépêches, c'est bien la fille du lieutenant-général Prinz, actuellement commandant de la division à Varsovie, qui voulait tuer le général Kaulbars. Elle était l'ancienne condisciple des filles du général Kaulbars. Venue la semaine passée de Varsovie, elle fréquentait quotidiennement chez le général.

Des perquisitions dans sa chambre ont fait découvrir un document écrit de sa main, disant qu'elle appartenait au groupe terroriste du parti socialiste révolutionnaire.

Elle était arrivée à Varsovie avec l'ordre spécial de tuer le général. La bombe, extrêmement puissante, pouvait détruire le palais tout entier.

Le parti de la régénération pacifique

Le comte Heyden, le prince L'voff et M. Stakhovitch, du parti constitutionnel modéré, ont publié un manifeste, pour le compte du parti de la régénération pacifique. Dans ce manifeste, ils disent :

« Les membres de la Douma d'empire n'ont pas confondu leurs aspirations avec celles des membres du parti de la liberté du peuple qui ont reconnu la nécessité de s'unir sur la base d'un programme général afin de solidariser l'exposé de leurs vues à la

Douma, leur but principal étant de créer un Etat constitutionnel monarchique.

« Un pouvoir monarchique fort des représentants populaires, la liberté basée sur le droit et l'égalité de tous devant la loi sont les conditions auxquelles la Russie pourra renaitre. Toutes les nationalités doivent jouir des mêmes droits civils et politiques. Un pouvoir souverain doit créer une loi solide, liant le gouvernement qui doit, sans arbitraire comme sans défaillance abattre l'ancien ordre de choses, si dégradant pour mettre à sa place l'usage des libertés proclamées le 30 octobre 1905. Les ministres responsables sont la garantie d'une législation uniforme et d'un pouvoir exécutif.

« Pour ce qui est de la question agraire, notre parti considère qu'il ne faut pas hésiter devant l'expropriation forcée d'un assez grand nombre de propriétés privées pour attribuer des lots de terre permanents aux paysans. « Ce groupe de la Douma s'appelle le parti de la régénération. Il est l'ennemi de la violence et de l'arbitraire d'où qu'ils viennent. Ce n'est que de la loi et dans la loi que les besoins populaires trouveront leur juste satisfaction ».

Les mutins de Sveaborg devant le Conseil de guerre

Le Conseil de guerre saisi de la mutinerie de Sveaborg a commencé à siéger hier.

La première cause appelée a été celle des huit prétendus chefs des mutins ; les civils arrêtés à Sveaborg et à Skatudden pendant la révolte, ont été remis aux autorités civiles.

La plupart des prisonniers arrêtés à Sveaborg déclarent qu'ils ne savaient pas à quoi on les convoitait. Les hommes faits prisonniers au combat du fort Hagness disent que plusieurs marins fugitifs prirent part à l'affaire armée de fusils. Les témoignages entendus prouvent que l'émeute de Skatudden avait été préparée de longue main.

Le Conseil de guerre a condamné à mort les lieutenants Emeljanoff et Kochanovsky et cinq soldats pour participation à la révolte.

Les sentences ont déjà été exécutées.

Les Mots de Gambetta

Il est décidément bien difficile d'écrire l'histoire. Cette réflexion nous est suggérée par l'article de M. A. Naquet, publié dans l'*Humanité*, et qui débute par ces mots :

« Gambetta déclarait jadis que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation ».

Eh bien, M. A. Naquet, ce qui étonne d'un contemporain de Gambetta et d'un vrai savant, a réédité une légende, que M. J. Reinach a pourtant pris la peine de détruire.

Gambetta n'a jamais prononcé et ne pouvait pas prononcer cette phrase, lui qui s'était élevé contre les évêques demandant l'intervention de la France pour rétablir le pouvoir temporel du pape, et qui avait reproché au gouvernement de l'Ordre moral d'ouvrir nos frontières aux bandes carlistes.

Son principe était que la République avait désormais autre chose à faire que de s'occuper des affaires des autres nations. Et c'est dans cet esprit que, répondant aux échauffés qui auraient voulu engager notre pays en Irlande et en Italie, il a dit textuellement : « Nous ne faisons pas de la démocratie pour l'exportation ».

Sa préoccupation constante était la régénération de la France, qu'il voulait voir reprendre son rôle dans le monde, et ne pas compromettre cette œuvre grandiose par des paroles téméraires.

C'est dans cet esprit qu'en 1871 il disait à Saint-Quentin : « Ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours », et que préconisant une politique de concorde et de pacification, il s'écriait, en 1875 : « Si vous cherchez la raison de cette œuvre et de cette politique, je vais vous la donner : Regardez à la trouée des Vosges ! »

De même on a prêté à Gambetta cet-

te affirmation inepte : « Il n'y a pas de question sociale ». Un mot changé et la phrase isolée de ce qui la précède et la suite a complètement dénaturé la pensée de celui qui avait prêté l'avènement de nouvelles couches.

S'adressant, en 1872, aux ouvriers du Havre, il leur avait dit : « Tenons-nous en garde contre les utopies de ceux qui, dupes de leur imagination, ou altérés dans leur ignorance, croient à une panacée, à une formule qui s'agit de trouver pour faire le bonheur du monde. Croyez qu'il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas « une question sociale ». Il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre... problèmes qui doivent être résolus un à un et non par une formule unique. »

De même ce mot de « justice imminente », prononcé en 1880, dans le fameux discours de Cherbourg, et auquel on a donné une signification belliqueuse et imprudente, alors qu'il venait de dire que « les grandes réparations peuvent sortir du droit ». « Si nos cœurs battent, avait-il ajouté, ce n'est point pour la recherche d'un idéal sanglant ; c'est pour ce qui reste de la France nous reste entier, c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir qu'il y a dans les choses d'ici-bas « une justice imminente qui vient à son tour et à son heure. »

A-t-on assez plaisanté autrefois la République athénienne de Gambetta ! Pourtant, la phrase qu'il avait prononcée devant la tombe du comte d'Alton Shée, ce grand seigneur qui disait à la chambre des pairs : « Moi qui ne suis ni catholique, ni chrétien », et qui s'était sincèrement rallié à la République, cette phrase n'avait pas la signification réactionnaire qu'on lui a prêtée, elle procédait de cet esprit d'apaisement et de concorde entre Français qui était celuide sa politique généreuse.

Parlant de l'aristocratie : « Si elle a l'intelligence de se rallier à la France nouvelle, disait-il, à la France du travail et de la science, elle contribuera par son patriotisme fier et sa noble délicatesse, à lui donner cette fleur d'élegance et de distinction qui fera de la République française dans le monde moderne ce qu'était la République athénienne dans l'antiquité. »

L'aristocratie n'a pas compris et Gambetta serait revenu de l'opinion bienveillante qu'il avait de son intelligence.

D'autres paroles historiques du grand patriote ont été ainsi dénaturées, mais il faut se borner. Il nous suffira pour cette fois d'avoir rétabli le texte et la pensée d'une phrase que sa déformation a rendue célèbre, et dont les congrégations ont si longtemps tiré parti.

Père et Mère Gigogne

M. Henri Dufoi, citoyen de Québec est un homme fort ennuyé : Un télégramme de New-York à l'agence Lafan, nous met au courant de son embarras.

Voici : M. Dufoi va être père. Cela direz-vous, n'est pas un fait bien extraordinaire. Oh ! certes non, et pour cet homme, moins que pour tout autre la paternité est un événement. Qu'on en juge ! M. Dufoi attend son 28^e ou 29^e enfant !

Attend-il le 28^e ? Attend-il le 29^e ? Voilà justement ce qui l'embarrasse. Les époux Dufoi, absolument illettrés avaient imaginé un moyen fort simple de compter leurs enfants. L'homme sur un morceau de bois, avait fait une coche au fur et à mesure qu'il lui naissait un enfant comme les boulangers de campagne font quand ils livrent un pain.

Quand sa femme lui annonça sa maternité prochaine, Dufoi heureux s'écria :

— Alors, tant mieux ! Quand on pense que si nous n'en avions pas perdu, nous aurions maintenant vingt-huit enfants !

— Vingt-neuf rectifia la femme. — Mais non, vingt-huit ! affirma l'homme.

— Oh ! tout de même, je sais bien moi, que c'est vingt-neuf, soutient l'épouse.

On discuta tellement qu'à la fin l'homme commença à croire qu'il se trompait et que la femme n'osait plus soutenir aussi énergiquement son chiffre.

— Sommes-nous bêtes ! s'écria à la fin le mari. Au lieu de nous disputer on ferait mieux de regarder le bois.

Mais ils cherchèrent en vain le bois. Celui-ci avait disparu ! Un jour, par distraction, on l'avait jeté au feu.

En constatant cette disparition, Dufoi s'écria, navré :

— C'est malheureux, tout de même ! Impossible, maintenant, de savoir si c'est vingt-huit ou vingt-neuf !

Impossible est peut-être exagéré ; mais, en tout cas, la chose est difficile. Les époux, d'humeur vagabonde ont beaucoup voyagé. Ils ont habité quantité de pays, et ils ont eu des enfants dans tant de cités différentes qu'ils en ont oublié les noms. Alors ? C'est un mystère que les époux Dufoi ont renoncé à éclaircir et qui trouble un peu leur existence.

LA PARTIE DE DEIBLER

Le jour où parut la décision de la commission du budget supprimant le traitement du bourreau, les reporters se précipitèrent chez M. Deibler fils pour recueillir ses impressions. La lecture des doléances d'un fonctionnaire dont on brise la carrière est, paraît-il un régal de choix. Les reporters furent reçus par la nièce du bourreau. Elle leur confia que son oncle passait au café les longs loisirs que lui laissaient ses fonctions.

M. Anatole Deibler est un passionné de la manille. Les joueurs de manille sont factieux et la situation exceptionnelle du bourreau donnait lieu aux plus spirituelles plaisanteries. M. Deibler fils avait une façon inimitable de dire :

— Je coupe. Ce trait, pour être souvent renouvelé, n'aurait rien de sa saveur.

Quand une contestation s'élevait entre les joueurs, il n'était pas rare d'entendre l'un d'eux appuyer ses affirmations par une formule de ce genre :

— Je vous donne ma tête à couper que...

Les saillies de M. de Paris et de ses partenaires mettaient les consommateurs en gaieté. On allait au café uniquement pour assister à ces joyeuses parties. Fini, tout cela !

M. Anatole Deibler continue à jouer à la manille, mais dans son entourage on évite tout vocable susceptible d'alimenter sa douleur.

INFORMATIONS

Le Pape et les Associations culturelles

Le *Journal* dit tenir d'un cardinal que le Vatican n'a jamais cessé de causer avec le Quai d'Orsay. Le long retard des instructions pontificales a permis de mesurer le violent désir qu'a le gouvernement de voir se former les Associations culturelles.

Le saint-siège essaie d'utiliser ce désir pour obtenir des concessions et des adoucissements. Les conversations qu'il n'ont pas un caractère officiel sont interminables.

Suivant une dépêche de Rome à l'*Eclair*, il se confirme que le pape a envoyé aux évêques français des instructions destinées à rester secrètes. Aucune encyclique ne sera publiée.

A la frontière marocaine

Le gouvernement général d'Algérie a décidé, le 5 août, sur le conseil de l'autorité militaire, d'interdire tout trafic commercial entre l'Algérie et le

Maroc. On sait que des échanges ont lieu principalement entre le marché algérien de Marnia et la place marocaine d'Oudjda.

Les commerçants de Marnia, au nombre de cinquante, ont protesté par voie de pétition au gouverneur général ; le pacha d'Oudjda, par voie de repréailles, a, en effet, donné l'ordre aux commerçants marocains de ne pas payer leur créanciers de Marnia ; or, ceux-ci disent avoir pour un million au moins de créances sur le Maroc.

L'émotion causée dans la région d'Oudjda par la décision du gouvernement algérien est considérable ; en effet, celle-ci reçoit presque toutes ses denrées alimentaires d'Algérie.

Les tribus marocaines déclarent qu'elles obligeront le makhzen à nous donner satisfaction, sinon elles s'en remettront complètement aux autorités françaises du soin de leurs intérêts.

Le commerce algérien comprend la nécessité d'accepter une gêne temporaire qui aboutira probablement à l'amélioration des conditions actuelles.

Une pétition féminine

La France du Sud-Ouest publie l'information suivante :

On nous communique une pétition qu'un groupe de dames de Périgueux se propose d'adresser à la municipalité. Nous en extrayons ce qui suit :

« Attendu que nous n'avons que le dimanche pour nous distraire un peu avec nos maris et nos enfants, et que la meilleure des distractions serait d'aller nous promener en famille.

« Attendu que nos maris nous quittent dès le matin pour aller boire l'apéritif et qu'ils repartent après déjeuner pour aller faire leur partie au café, d'où ils ne reviennent que très tard pour dîner.

« Que, de cette manière, notre journée est totalement perdue et que nous n'avons pas la moindre distraction.

« Pour ces motifs, nous demandons la fermeture des cafés le dimanche, afin que nos maris soient obligés de s'occuper de nous et de nos enfants ce jour-là. »

Tout le monde comprendra que la requête des dames signataires est des plus intéressantes ; mais nous les engageons à bien réfléchir avant de la déposer à la mairie.

C'est, en effet une grave question que nos galants époux auront bien du mal à résoudre.

L'accord abyssin

D'après des télégrammes d'Ethiopie, le Négus a définitivement adhéré à la convention intervenue entre l'Angleterre, la France et l'Italie. Le document revêtu de la signature de Ménélik, reviendra en Europe et sera communiqué aux trois parlements des trois puissances contractantes.

Au fond de la mer

On se souvient que le gouvernement italien avait envoyé des plongeurs choisis parmi les plus habiles pour rechercher une galère, submergée près de Cérigo et les navires de la flotte turco-égyptienne coulés en 1827, pendant la bataille de Navarin.

Le chef de cette équipe, de retour à Livourne, annonce que la galère romaine a été retrouvée, à une profondeur de 50 mètres. Il n'en reste que la coque, longue de quarante-cinq mètres, et dont les plongeurs ont extrait onze amphores en terre, de forme classique, que les archéologues ont déclaré devoir remonter à cinq siècles avant l'ère chrétienne. A Navarin, on a retrouvé à 48 mètres de profondeur, 13 des 72 navires turco-égyptiens.

MOTS DE LA FIN

A la correctionnelle : Le président (s'adressant au plaignant). — Qui donc était présent lorsque l'individu vous a frappé ? Le plaignant. — D'abord, moi...

Petites Nouvelles

La cour d'assises de la Gironde a condamné à la peine de mort le nommé Ortol, accusé d'assassinat.

On annonce que 17 anciens généraux révolutionnaires de Panama, accusés de conspiration, ont été déportés.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a inauguré dimanche le chemin de fer de Varennes au Donjon.

M. le docteur Aimé, républicain, a été élu conseiller général du canton de Nancy (ouest).

On continue à faire grand bruit autour de la disparition d'un curé nommé Delarue; on croit qu'il a été assassiné.

Le sultan a eu une hémorragie; son état de santé paraît grave.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés mercredi, le « JOURNAL DU LOT » ne paraîtra pas jeudi.

Répartition des jeunes soldats dans chaque subdivision de région

Dans chaque subdivision, les hommes à affecter aux corps stationnés en dehors de la subdivision sont prélevés sur l'ensemble des cantons, conformément aux dispositions et à l'esprit de la circulaire du 3 août 1905.

Dans l'intérêt de la discipline, il y aura lieu d'éviter, toutes les fois que cela sera possible et nécessaire, surtout dans les centres importants, l'incorporation des jeunes soldats dans la localité même de leur domicile. Les commandants de corps d'armée et les commandants de recrutement se reporteront à cet effet, aux mesures prévues par la circulaire du 3 août 1905.

Soutiens indispensables de famille

Les jeunes gens admis avant l'incorporation, par le Conseil départemental, à faire bénéficier leur famille de l'allocation journalière de 0,75 prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, comme soutiens indispensables de famille, sont affectés les premiers, abstraction faite de leur rang d'inscription, sur la liste de recrutement, aux corps de troupe les plus rapprochés à desservir par leur aptitude physique; mais les jeunes gens exerçant une profession spéciale (tailleurs d'habits, cordonniers, selliers, maréchaux ferrants, ouvriers en fer ou en bois, etc.), seront affectés conformément aux indications particulières contenues dans les circulaires annuelles de répartition du contingent.

Les jeunes gens admis au même bénéfice, après leur incorporation, doivent être maintenus à leur corps d'affectation.

CAHORS

Ponts et chaussées

Par arrêté du 13 août 1906, les commis des ponts et chaussées de 1^{re} classe dont les noms suivent sont élevés au grade de commis principal de 2^e classe :

MM. Trabouyé (Alfred), Filhol (Henri), Pébeyre (Baptiste), Demeaux (Paul).

Commis de 2^e classe élevés à la 1^{re} classe :

MM. Sudrie, (Emile), Delsahut (Louis), Bézio (Valmon), Despages (Henri).

Commis de 4^e classe élevé à la 3^e classe :

M. Gontou (Charles).

Toutes nos félicitations aux promus.

A la mémoire de Verninac

Le Conseil municipal de Cazillac a voté dimanche l'érection d'un buste à la mémoire de Verninac.

Cette délibération honore cette commune, car en même temps qu'elle est un hommage sincère de reconnaissance adressé à l'homme éminent dont le parti fut si sensible au parti radical, elle est une manifestation républicaine qui vient à son heure.

Au moment où le département est livré à la réaction, où les trahisons et les déflections sont de plus en plus nombreuses, il était nécessaire que l'on rappellât le souvenir de l'ancien chef du parti radical du Lot et que l'on dressât sa noble figure en face de ceux-là qui reviennent ou entrent dans la politique par la porte basse n'agissent en guise de programme que rancœurs, haines et jalousies.

Il n'y aura pas dans le Lot, une conscience républicaine qui n'applaudisse à la délibération du Conseil municipal de Cazillac; de Verninac méritait cet hommage; il fut le chef d'un parti qu'il a toujours servi, qu'il n'a jamais trahi. C'est pourquoi, ce parti reconnaissant tiendra à honneur de saluer dans une glorieuse apothéose ce chef regretté, cet honnête citoyen.

LOUIS BONNET.

Prix de vertu

L'Académie Française a décerné, cette année, les récompenses suivantes, pour actes de vertu, aux personnes ci-après désignées :

1^o A Baquière, Anna, demeurant à Cahors, un prix de 300 fr., de la Fondation Montyon.

2^o A Teulière, Félicie, demeurant à Cahors, un prix de 300 fr. de la Fondation Marie Lasne.

3^o A Brichard, Pauline, demeurant à Cahors, un prix de 500 fr., de la Fondation Camille Fabre.

Contributions indirectes

Notre compatriote, M. Feydet, es nommé surnuméraire des contributions indirectes à Agen.

Sacre de M. Laurans, évêque de Cahors

La cérémonie du sacre de M. Laurans, le nouvel évêque de Cahors, lozérien d'origine, a eu lieu dimanche, à l'église cathédrale de Mende, littéralement bondée d'ecclésiastiques venus de tous les points du département, de fidèles et de curieux. C'est M. Gély, évêque de Mende, qui a procédé à l'opération du sacre.

M. de Ligonnes, évêque de Rodez, a prononcé une allocution. Faisant allusion aux instructions du pape sur les Associations cultuelles, il a dit que ces instructions ne tarderont pas à être données. « Nous sommes, a-t-il ajouté, tous résolus à nous soumettre quelle qu'elle soit, parce que le pape ne peut pas se tromper et que l'abaissement constitue la vertu primordiale des chrétiens. »

M. Laurans prendra possession de son siège épiscopal le mardi 21 août.

Bal de la Jeunesse

Nous rappelons que c'est ce soir mardi qu'un groupe de jeunes gens se réunira dans une des salles de la mairie pour organiser le bal annuel de la Jeunesse.

Fêtes du quartier Gambetta

La jeunesse du quartier Gambetta a donné dimanche et lundi sa fête; une foule énorme a pris part à cette fête qui, pour la première fois, est organisée en plein centre de la ville. Un excellent orchestre n'a cessé de jouer, entraînant danseurs et danseuses; lundi des jeux ont eu lieu qui avaient attiré une foule nombreuse.

Félicitations aux organisateurs.

BIBLIOGRAPHIE

Le Quercy a son hymne, son chant de gloire et d'amour : *Moun biel Quercy*.

Tout comme la Toulousaine, et l'oucel del Paou, *Moun biel Quercy* est un chant local; c'est le nôtre.

Il est dû à l'inspiration de notre compatriote et cher camarade Jules Lafforgue, ancien élève du Lycée Gambetta, qui a déjà acquis plusieurs titres littéraires en chantant notre beau Quercy.

« Les vieilles de chez nous », « le Caley », etc., sont autant de petits chefs-d'œuvre d'où se dégagent un ardent amour du pays natal, une tristesse et un spleen éprouvé par tout Quercinois loin de son Quercy.

Avec « *Moun biel Quercy* » M. Lafforgue nous a dotés d'une œuvre charmante et utile : car comme « Ribos del Lot » « *Moun biel Quercy* » sera le chant qui demain aux échos sonores de nos coteaux, retentira poussé par les groupes joyeux de la jeunesse ardente « *del biel Quercy* ».

Nous félicitons et remercions Jules Lafforgue : son œuvre est belle, elle obtiendra parce qu'elle le mérite le plus vif succès.

L. B.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 13 août 1906

Une seule affaire est inscrite au rôle de cette dernière audience qui termine l'année judiciaire; mais cette affaire ne manque pas d'intérêt puis qu'elle paraît toucher à la politique. M. Rigoula, maire républicain de Soturac à côté de M. Escourre, conseiller municipal, qui l'a injurié dans la soirée du 6 mai.

M. Lacaze prend la parole et explique au tribunal que, chargé des intérêts de M. Rigoula, quelques heures avant l'audience, son client lui a dit ne pas avoir fait citer de témoin parce qu'il avait appris que la loi d'amnistie profiterait à M. Escourre. L'honorable avocat prétend que le tribunal doit, tout d'abord, juger ce point de l'amnistie qui, d'après lui, ne peut pas être opposé aux particuliers injuriés et il demande que pour entendre les témoins, on renvoie à une autre audience.

M. Munin-Bourdin plaide pour M. Escourre. Le député de Cahors qui est entouré de tous les cléricaux et réactionnaires marqués de Soturac, profite de l'occasion pour déverser sa colère contre les républicains. Il ne pardonne pas à M. Rigoula de l'avoir combattu; il l'attaque avec une violence et une colère qui font se pâmer d'aise tous les cléricaux présents. Il s'oppose à tout renvoi parce que dit-il « M. Rigoula triompherait ce soir si on décidait que c'est l'amnistie qui a innocenté M. Escourre. »

Dans une riposte d'une très grande modération et très courtoise, M. Lacaze a dit qu'il ne suivrait point le député de Cahors sur le terrain des questions et des rancunes électorales qui n'ont rien à voir au tribunal; il a soutenu que le tribunal était obligé de commencer par dire si l'amnistie était applicable ou non à M. Escourre.

Après une demi-heure de délibération, le Tribunal rentre en séance et

rend un jugement qui innocenté M. Escourre, par suite de l'amnistie du 14 juillet, mais le renvoie devant le tribunal civil pour les dommages-intérêts qu'il peut devoir à M. Rigoula.

L'audience est levée et les cléricaux de Soturac se retirent en bénissant l'amnistie républicaine.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Un concours de vignobles et de plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers aura lieu en 1906.

1^o une somme de 610 francs sera distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République.

2^o un diplôme d'honneur; un diplôme de mérite; une médaille de vermeil; une plaquette en argent et deux plaquettes en bronze seront décernées au nom de la Société des viticulteurs de France et d'Ampélographie.

Voici le programme des primes proposées par la Société Agricole et Industrielle du Lot dans sa séance du 3 août 1906 et réservées exclusivement à l'arrondissement de Cahors.

1^{re} série. — Plantations de vignes greffées

1^{re} catégorie. — Vignes de deux hectares et au-dessus : 1^{er} prix, 80 fr.; 2^e, 60 fr.; 3^e médaille de vermeil de la Société des viticulteurs de France.

2^e catégorie. — Vignes de trente ares à deux hectares : 1^{er} prix, 60 fr.; 2^e prix 50 fr.; 3^e prix 40 fr.; 4^e prix, plaquette d'argent de la Société des viticulteurs de France; 5^e prix, plaquette de bronze de la Société des viticulteurs de France.

2^e série. — Plantations d'hybrides producteurs directs

Vignes de vingt-cinq ares au moins : 1^{er} prix, 35 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, plaquette de bronze de la Société des viticulteurs de France.

NOTA. — Les vignes doivent être situées en coteaux ou sur les plateaux. Les vignes de la première série doivent être complantées en grande majorité de plants fins notamment d'auxerrois et de ses variétés.

Les vignes d'hybrides producteurs directs doivent être résistantes au phylloxéra, à l'oïdium, au mildiou et au black-rot.

Plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers

1^o Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation d'arbres fruitiers ou forestiers faite de 1902 à 1905.

2^o Une somme de 200 fr. sera accordée en trois ou quatre primes aux plantations de chênes truffiers les plus belles et les plus productives d'une superficie de un hectare au moins.

Dispositions générales

1^o Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir avant le 20 août 1906 un mémoire succinct et formuler leur demande, avant cette époque; ils devront indiquer en outre, dans leur demande, le point précis où sont situés leurs vignobles, et la distance qui les sépare de la grande route ou de la gare la plus rapprochée.

2^o Ces primes sont réservées exclusivement aux vignobles de l'arrondissement de Cahors.

PROGRAMME DES 16 ET 19 AOUT 1906

Allegro Militaire,	Henriou.
Le Domino Noir (Ouv.),	Auber.
Rose Mousse (Valse),	Bosc.
Messidor Entr'acte,	Bruneau.
Les Pantins de Violette (Fantaisie),	Adam.

Aldes Pénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

SOUDE COTELLE

10 cent. — LE PAQUET — 10 cent.

L'orage

Ce soir vers deux heures moins le quart un violent orage s'est abattu sur la ville.

De gros nuages noirs enveloppaient la ville d'une ombre épaisse, au point que dans les maisons, dans les ateliers on fut obligé d'éclairer.

Un vent de tempête a soufflé durant une demi-heure et une forte pluie mêlée de grêle est tombée sur la ville des toitures se sont écroulées, des arbres ont été déracinés. Jusqu'à cette heure on n'a pas à mentionner d'accidents de personnes.

A 2 h. 1/4 l'orage était calmé.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 13 août, 1 h 37 s.

Le Conseil des ministres

Le prochain Conseil des ministres ne sera pas ajourné; il aura lieu vendredi sous la présidence de M. Fallières.

Incendie de forêt

Un violent incendie qui avait éclaté dans la forêt d'E-terel près de Toulon, a été circonscrit : 3.800 hectares sont détruits.

La santé du Sultan

Malgré les notes officieuses, l'état de santé du Sultan reste très grave.

Le gouverneur d'Erythrée

M. Malmusi, ministre d'Italie à Tanger, est nommé gouverneur d'Erythrée.

AGENCE FOURNIER.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas reçu notre télégramme quotidien de Paris.

Arrondissement de Cahors

Boisseries

Détails complémentaires sur l'accident funeste.

Le sieur B..., et sa femme étaient partis à pied (et non avec une charrette) pour aller prendre des fagots verts pour les bestiaux. Malheureusement et par exception, B... voulut prendre en même temps le fusil chargé, mais au cran d'arrêt. Quand la femme eut chargé son fusil, son mari mit le sien à son tour sur les épaules. Hélas, en voulant hisser le fusil sur les branches, B... le prit par le canon et en le déposant quelques tiges durent appuyer sur les gachettes et le coup partit.

La malheureuse femme n'étant qu'à deux pas de là reçut dans l'omoplate gauche toute la charge qui fit balte et perora la poitrine. La mort fut instantanée. Le mari est au désespoir. Le lendemain samedi les autorités judiciaires se transportèrent sur les lieux pour procéder à l'enquête d'usage.

La cérémonie funèbre eut lieu dimanche matin dans la paroisse de Nuzajouls, de laquelle fait partie le hameau de Gêchivre, théâtre de l'accident.

Une foule nombreuse et recueillie a accompagné la victime de ce déplorable accident involontaire à sa dernière demeure.

Catus

Comice agricole. — Concours du 13 août. — Malgré la perturbation atmosphérique qui règne en ce moment et qui force les propriétaires à se défaire de leurs bestiaux, les exposants ont été relativement nombreux. Les animaux exposés ne se sentaient même pas trop de la pénurie de fourrages qui existe en ce moment. En somme ce concours a été, vu l'année, assez bien réussi. En voici les résultats :

I. — ANIMAUX REPRODUCTEURS

A) Espèce ovine. — 1. Béliers (animaux présentés seuls)

1^{re} section (agneaux)

1^{er} prix, 10 fr. avec médaille de bronze : M. Laferrerie, à Escalié; 2^e, 8 fr. : M. Lamouroux, à Salvézou; 3^e, 5 fr. : M. Guilhou, aux Tanades; 4^e (supplémentaire) : M. Vassol, à Saint-Médard; 5^e (supplémentaire) : M. Maniol, à Saint-Médard.

2^e section (béliers au-dessus d'un an)

1^{er} prix, 15 fr. avec médaille de bronze : M. Floirac, Jean, à Bouscarat (Saint-Denis-Catus); 2^e, 12 fr. : M. Pons, à Mège (Boissières); 3^e, 8 fr. : M. Lard, André, aux Fumelles; 4^e, 5 fr. : M. Calmette, à Crayssac.

2. Brebis

1^{re} section (agnelles)

1^{er} prix, 15 fr. avec médaille d'argent grand module : M. Guilhou, Paul, aux Tanades; 2^e, 12 fr. : réservé; 3^e, 8 fr. : réservé.

2^e section (brebis avec dents de lait)

1^{er} prix, 30 fr. : M. Tournié, à Maxou; 2^e, 20 fr. : M. Pons, à Mège (Boissières); 3^e, 15 fr. : M. Molinié, à Coucardou; 4^e (supplémentaire), 12 fr. : M. Vassol, Alfred, à Saint-Médard.

3^e section (brebis adultes)

1^{er} Prix, 25 fr. : M. Vassol, Alfred, à Saint-Médard; 2^e, 15 fr. : M. Vincent, à Petignot; 3^e, 12 fr. : M. Maniol, Joseph, à Saint-Médard; 4^e (supplémentaire), 8 fr. : Calmette, à Prayssac.

B) Espèce porcine. — 1. Verrats (animaux présentés seuls et d'un an au moins)

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e 15 fr.; 3^e, 10 fr. : réservés.

2. Truies

1^{re} section (truies en gestation)

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e, 15 fr.; 3^e, 10 fr. : réservés.

2^e section (truies avec leur portée)

1^{er} prix, 25 fr. : M. Laborie, à Bégot; 2^e, 20 fr. : M. Baldy, à Flory; 3^e, 15 fr. : réservé.

II. — MOUTONS GRAS

1^{re} section (lot de 10 têtes)

1^{er} prix 25 fr. avec médaille d'argent : M. Perry, à Saint-Denis; 2^e, 20 fr. : M. Borie, à Salvézou; 3^e, 15 fr. : M. Baras, au Vigayrol.

2^e section (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 15 fr. : M. Verdité, à Montgesty; 2^e prix, 12 fr. réservé.

Foire du 13 août, mercoriale. — Blé, 17 à 18 fr.; avoine, 8 à 8 fr. 50; maïs, 13 fr.; fèves, 14 fr. les 80 litres.

Boeufs de boucherie 34 fr. les 50 kilos; moutons de boucherie, 70 c. le kilo; porcs de boucherie, 45 fr. les 50 kilos, le tout poids vif, (vente moyenne)

Volailles, 0,65 à 0,70 la livre; lapins domestiques, 0,40 la livre; canards, 0,60 la livre.

Oufs 0,65 la douzaine, (marché bien approvisionné).

Au marché de la laine, assez bien fourni, cette marchandise se payait 0,60 à 0,70 la livre selon qualité.

Concots

Tapé-Dur et son copain. — Comme les deux font bien la paire... Mais ce qui paraît singulier, c'est de voir celui-ci, pour défendre celui-là, se mettre à

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 78

UN MENAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

— Ils observeront la consigne, colonel, dit Renard, j'en réponds.

— Vive son petit ! Puisse-t-il régner sur la France ! s'écria Potel.

— Mort à l'Anglais ! s'écria Carpentier.

Ce toast eut un succès prodigieux.

— Honte à Hudson Lowe ! dit le capitaine Renard.

Le dessert se passa très bien, les libations furent très amples. Les deux antagonistes et leurs quatre témoins mirent leur honneur à ce que ce duel, où il s'agissait d'une immense fortune et qui regardait deux hommes si distingués par leur courage, n'eût rien de commun avec les disputes ordinaires. Deux gentlemen ne se seraient pas mieux conduits que Max et Philippe. Aussi l'attente des jeunes gens et des bourgeois groupés sur la place fut-elle trompée. Tous les convives, en vrais militaires, gardèrent le plus profond secret sur l'épisode du dessert. A dix heures, chacun des deux adversaires apprit que l'arme convenue était le sabre. Le lieu choisi

pour le rendez-vous fut le chevet de l'église des Capucins, à huit heures du matin. Goddet, qui faisait partie du banquet en sa qualité d'ancien chirurgien-major, avait été prié d'assister à l'affaire. Quoi qu'il arrivât, les témoins décidèrent que le combat ne durerait pas plus de dix minutes. A onze heures du soir, à la grande surprise du colonel, monsieur Hochon amena sa femme chez Philippe au moment où il allait se coucher.

— Nous savons ce qui se passe, dit la vieille dame les yeux pleins de larmes, et je viens vous supplier de ne pas sortir demain sans faire vos prières... Élevez votre âme à Dieu.

— Oui, madame, répondit Philippe à qui le vieil Hochon fit un signe en se tenant derrière sa femme.

— Ce n'est pas tout, dit la marraine d'Agathe, je me mets à la place de votre pauvre mère, et je me suis désolée de ce que j'avais de plus précieux, tenez... Elle tendit à Philippe une dent fixée sur un velours noir brodé d'or, auquel elle avait conspu deux rubans verts, et la remit dans un sachet après la lui avoir montrée. — C'est une relique de sainte Solange, la patronne du Berry; je l'ai sauvée à la Révolution; gardez cela sur votre poitrine demain matin.

— Est-ce que ça peut préserver des coups de sabre ? demanda Philippe.

— Oui, répondit la vieille dame.

— Je ne peux pas plus avoir fourriment-là sur moi qu'une cuirasse, s'écria le fils d'Agathe.

— Que dit-il ? demanda madame Hochon à son mari.

— Il dit que ce n'est pas de jeu, répondit le vieil Hochon.

— Eh bien, n'en parlons plus, fit la vieille dame, je prierais pour vous.

— Mais, madame, une prière et un bon coup de pointe, ça ne peut pas nuire, dit le colonel en faisant le geste de percer le cœur à monsieur Hochon.

La vieille dame voulut embrasser Philippe sur le front. Puis en descendant, elle donna dix écus, tout ce qu'elle possédait d'argent, à Benjamin pour obtenir de lui qu'il cousît la relique dans le gousset du pantalon de son maître. Ce que fit Benjamin, non qu'il crût à la vertu de cette dent, car il dit que son maître en avait une bien meilleure contre Gilet; mais parce qu'il devait s'acquitter d'une commission si chèrement payée. Madame Hochon se retira pleine de confiance en sainte Solange.

A huit heures, le lendemain, 3 décembre, par un temps gris, Max, accompagné de ses deux témoins et du Polonais, arriva sur le petit pré qui entourait alors le chevet de l'ancienne église des Capucins. Ils y trouvèrent Philippe et les siens, avec Benjamin. Potel et Mignonnet mesurèrent vingt-quatre pieds. A chaque bout de cette distance, les deux

soldats tracèrent deux lignes à l'aide d'une bêche. Sous peine de lâcheté, les adversaires ne pouvaient reculer au-delà de leurs lignes respectives; chacun d'eux devait se tenir sur sa ligne, et s'avancer à volonté quand les témoins auraient dit : — Allez !

— Meltons-nous habit bas ? dit froidement Philippe à Gilet.

— Volontiers, colonel, répondit Maxence avec une sécurité de bretteur.

Les deux adversaires négrochèrent que leurs pantalons, leur clair s'entrevit alors en rose sous le percale des chemises. Chacun, armé d'un sabre d'ordonnance choisi de même poids, environ trois livres, et de même longueur, trois pieds, se campa, tenant la pointe en terre et attendant le signal. Ce fut si calme de part et d'autre que, malgré le froid, les muscles ne tressaillèrent pas plus que s'ils eussent été de bronze. Goddet, les quatre témoins et les deux soldats eurent une sensation involontaire.

— C'est de fiers matins !

Cette exclamation s'échappa de la bouche du commandant Potel.

Au moment où le signal : — Allez ! fut donné, Maxence aperçut la tête sinistre de Fario qui les regardait par le trou que les chevilles avaient fait au toit de l'église pour introduire les pigeons dans son magasin. Ces deux yeux, d'où jaillirent comme deux douches de feu, de haine et de vengeance, éblouirent Max.

Le colonel alla droit à son adversaire, en se mettant en garde de manière à saisir l'avantage. Les experts dant l'art de tuer savent que, de deux adversaires, le plus habile peut prendre le haut du pavé, pour employer une expression qui rend par une image l'effet de la garde haute. Cette pose, qui permet en quelque sorte de voir venir, annonce si bien un duelliste de premier ordre, que le sentiment de son infériorité pénètre dans l'âme de Max et y produisit ce désarroi de forces qui démolit un joueur alors que, devant un maître ou devant un homme heureux, il se trouble et joue plus mal qu'à l'ordinaire.

— Ah ! le lascar, se dit Max, il est de première force, je suis perdu !

Max essaya d'un moulinet en manœuvrant son sabre avec une dextérité de batonniste; il voulait étourdir Philippe et rencontrer son sabre, afin de le désarmer; mais il s'aperçut au premier choc que le colonel avait un poignet de fer, et flexible comme un ressort d'acier. Maxence dut songer à autre chose, et il voulait réfléchir, le malheureux ! tandis que Philippe, dont les yeux lui jetaient des éclairs plus vifs que ceux de leurs sabres, paraît toutes les attaques avec le sang-froid d'un maître garni de son plastron dans une salle.

Entre des hommes aussi forts que les deux combattants, il se passe un phénomène à peu près semblable à celui qui

cracher sur La Fortune. Et oui, l'ami, il est des surnoms qu'on respecte voyons... Ils s'attribuent néanmoins et réciproquement la sympathie générale — il y a quelques jours on eût dit pénétrante. — Voyez, ils ne se mouchoient pas avec la manche, eux. Pauvre de nous, il ne nous restera plus que la réprobation universelle.

Ils connaissent aussi leurs auteurs, surtout depuis l'affaire de la corde, voilà pourquoi ils préfèrent Caton à Verrès et le fumier du saint homme Job au numéraire de Rothschild. Quel désintéressement !... Est-il donc rare dans notre démocratie blocard ?

P. S. Il n'est pas à notre connaissance, au lieu d'un palais insolent, le moindre petit réduit sur le boulevard ou ailleurs, appartenant à l'indécrottable. Et si ses escarcelles étaient si bien garnies que veut bien le dire l'ami de Tapé-Dur, il est probable que du contenu il serait fait un meilleur emploi que de l'enfourner dans une cave, sans viser La Fortune bien entendu.

Puy-l'Evêque

Fête. — Dimanche la population de Puy-l'Evêque a célébré, avec éclat sa fête annuelle.

Dès samedi la coquette ville, pavée et ornée de guirlandes et de drapeaux, offrait une vive animation, car avait lieu le Comice agricole.

Rarement ce concours obtint succès plus considérable que celui qui a été obtenu dimanche.

Le dimanche, c'est au milieu d'une foule énorme qu'a été exécuté le programme très bien composé des fêtes; beaucoup d'habitants des communes voisines avaient tenu à venir profiter des réjouissances intéressantes qui étaient données.

Le clou des réjouissances de la journée fut la fête nautique, de brillantes courses de régates organisées par l'Aviron Villeneuvois et l'Aviron Cadurcien.

Notons que cette partie du programme avait attiré à Puy-l'Evêque un grand nombre de Cadurciens, dont le rôle ne fut pas d'engendrer la mélancolie durant la journée du dimanche dans la si pittoresque et si hospitalière commune de Puy-l'Evêque.

La fête s'est poursuivie le soir par un brillant feu d'artifice tiré sur le Lot; l'effet des illuminations et de l'embrasement de la tour était féérique.

Puis après le feu d'artifice eut lieu sur la place de la République un bal très animé.

Le lundi a eu lieu la distribution des récompenses pour le concours agricole sous la présidence de M. Colombié, conseiller de préfecture, délégué de l'administration.

Voici le palmarès de ce concours : CONCOURS DE PUY-L'EVÊQUE DE 1906 Tenue générale de la ferme et culture des champs

1^{er} prix, médaille de vermeil du ministre de l'Agriculture, M. Guingal, de Puy-l'Evêque.

Petite culture moins de trois hectares
1^{er} prix, médaille d'argent grand module, Leygues, négociant à Puy-l'Evêque.

Vieux serviteurs
1^{er} prix, médaille d'argent, Vidal Etienne; 2^e, médaille d'argent, Redon Etienne.

Vins rouges de l'année
1^{er} prix, Gipoulou, de Prayssac; 2^e, Lafage, de Puy-l'Evêque.

Vins rouges vieux
Rappel de médaille 1^{er} prix, Guingal à Puy-l'Evêque; 1^{er} prix, docteur Penel, de Prayssac; 2^e, Tinchou, à Puy-l'Evêque; 3^e, Gastal, de Prayssac.

Vins blancs de l'année
1^{er} prix, Cavalliac, de Prayssac; 2^e, Lafon, de Pescadoires.

Vins blancs vieux
1^{er} prix, Durou, à Vire; 2^e, Lafon, à Pescadoires; 3^e, Burc, à Leygues.

Taureaux
1^{er} prix, Vayssières Stanislas, à Puy-l'Evêque; 2^e, Bourdet, à La Capelle.

Vaches pleines ou saillies
1^{er} prix, Ollières, à Sérignac; 2^e, Dulac Jules, à Pescadoires; 3^e, Aussat, de Prayssac; 4^e, Combes, de Prayssac; 5^e, Madame Lafon, de Puy-l'Evêque; 6^e, Aldhy, de Puy-l'Evêque; 7^e, Gibely, de Soturac.

Vaches laitières
1^{er}, 2^e et 3^e prix, Stanislas Vayssières, de Puy-l'Evêque. Le 1^{er} prix, est un rappel de médaille.

Truies et verrats
1^{er} prix, Baldès, à Rouffiac, de Duravel.

Espèce ovine. — 1^{re} Série
1^{er} prix, Neumille, de Martignac; 2^e, Loussort, de Floressas; 3^e, Fignié, de Duravel.

2^e Série
1^{er} prix, Lavergne, de Martignac; 2^e, Labruyère, de Vire; 3^e prix, partagé entre Balagayrie, de Puy-l'Evêque, Perrot, de Prayssac et Boutarel, de Prayssac; 4^e, partagé entre Jouffreau, de Puy-l'Evêque et Aldhy, de Loupiac; 5^e, partagé entre Berrié, de Prayssac et Massip, de Martignac.

Bœufs d'attelage
1^{er} prix, Delard, de Pescadoires; 2^e, Périé, à Duravel; 3^e, Lamoure, à Prayssac; 4^e, Rigal, à Pescadoires; 5^e, Baldès, de Duravel; 6^e, Rouquès, à Vire; 7^e, Jauret, à Puy-l'Evêque.

Bœuvillons
1^{er} prix, Guingal, à Puy-l'Evêque; 2^e,

Rigal, à Pescadoires; 3^e, Boutarel, à Puy-l'Evêque.

Bœufs gras

1^{er} prix, Burc-Dameaux, à Courbenac; 2^e, Lasmaries, de Sarlat.

Animaux de basse-cour

1^{er} prix, Ambeyrac, de Puy-l'Evêque; 2^e, Neumille, de Martignac; 3^e, Baldès, de Duravel; 4^e, Jeanne Penel, de Prayssac.

Produits agricoles

1^{er} prix, partagé entre Bouysset, de Loupiac et Gastal de Prayssac; 2^e prix, Manieu, de Castelfrac.

Instruments agricoles

1^{er} prix, Delrieu, de Touzac; 2^e, partagé entre Jouca, de Martignac et Soulié, de Puy-l'Evêque; 3^e, Charretier, de Puy-l'Evêque; 4^e, Bennet fils, de Puy-l'Evêque; 5^e, Monteil fils, de Puy-l'Evêque.

Durant trois jours les fêtes ont été très réussies : la jeunesse a droit à de vives félicitations.

Vers

Nécrologie. — On annonce la mort de M. le docteur Cambornac, maire de Vers, décédé à l'âge de 83 ans.

Nous adressons à sa famille nos vives condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 11 août. — Germain Taurand, 20 ans, garçon maréchal, de Souceyrac, est poursuivi pour vol d'une bicyclette à St-Céré. Le prévenu ne comparait pas. Il est condamné par défaut à dix jours de prison.

Cheval de retour. — Nous avons relaté l'évasion de la prison de Figeac du nommé Jean-Baptiste Guittard, âgé de vingt et un an, de Montcau (Corrèze), où il était détenu pour vol; son signalement ayant été envoyé dans toutes les directions, ce dangereux malfaiteur a été arrêté samedi à Aurillac, et transféré dimanche à la maison d'arrêt de notre ville.

Saint-Céré

Les renards. — Les renards sont assez nombreux dans notre région où ils trouvent un abri dans les bois de Saint-Vincent et de La Gineste et leur subsistance dans les fermes des environs, lesquelles sont abondamment pourvues de volailles de toutes sortes.

Il y a deux mois environ un de ces quadrupèdes fut tué au village de Montcau; mardi dernier, M. Henri Lanzac, cultivateur à Saint-Céré, en a tué un autre près du même village.

Nous rappelons au public que le département accorde une prime de 3 fr. par tête pour la destruction des blaireaux et des renards, la Société des chasseurs la Saint-Hubert donne aussi une prime pour la destruction de ces animaux nuisibles, sur la demande des personnes qui les ont détruits.

Arrondissement de Gourdon

Cazillac

Le conseil municipal de la commune de Cazillac a voté dimanche dernier un budget, sur les propositions Camy, Gouygou et Castanet, réunies en une seule, une somme de deux cent francs pour l'érection d'un buste du bien regretté M. de Verninac, sénateur et maire de Cazillac. En même temps chaque conseiller municipal s'est engagé dans son quartier, à recevoir les souscriptions qui seront offertes pour cet effet, on peut dire et déjà affirmer que les souscriptions recueillies dans la commune de Cazillac, dépasseront 2,000 fr.; on peut encore assurer que pas un habitant de la commune ne se refusera à contribuer aux dépenses de ce monument. Toute la commune pleure encore ce grand et honnête homme qui fut non seulement le digne maire, mais aussi le père de la commune.

Dans la même séance, sur la proposition de M. Gouygou, le conseil a voté les vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de la santé de M. Albert Sarrau. Notre jeune et sympathique maire, M. Malvy, député a été chargé de transmettre à l'énergique sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur ces vœux.

Après la réunion du Conseil, a eu lieu à Lasvaux la distribution des prix des écoles laïques de la Commune, sous la présidence de M. Malvy, maire et député.

A cette distribution imposante, M. Malvy a prononcé un remarquable discours empreint du plus pur républicanisme. Tous les républicains présents ont longuement acclamé notre aimable et dévoué député.

Un radical.

Alvignac

Touristes et buveurs d'eau continuent à affluer, au point que quelques-uns d'entre eux sont obligés de coucher provisoirement soit dans les salons, soit dans des fermes. L'entraînait et parfait et la bonne camaraderie règne de façon absolue; de ci, de là, on perçoit bien quelques éclats de voix qui révèlent des causeries d'ordre politique ou social, mais l'ensemble des villégiaturés songe à demander aux cartes un divertissement

classique et obligatoire; la bête ombrée, la manille russe, le whist, le bridge, la légendaire manille, le subtil piquet se déroulent sous les yeux ravis d'une galerie attentive. Quelques courageux bravant la canicule, osent excursionner et les véhicules les plus variés, peu commodes et peu confortables, emportent des grappes humaines à Padirac, Leyme, Saint-Céré, Lacave, Rocamadour, etc.

Il faut en convenir, les distractions sont plus que rares. Mais pourquoi l'initiative des hôtes d'Alvignac, ne supplée-t-elle donc pas à l'inertie des indigènes? Nous avons vu ailleurs organiser des jeux, des concours et les souscriptions, ni les adhésions ne font défaut. Allons, un bon mouvement, de grâce et qu'il soit enfin établi que l'on sait se débrouiller à Alvignac comme ailleurs. La gaité, l'entraînait ne demandent que des occasions de se manifester utilement; qui donc aura la louable hardiesse de faire naître ces occasions par une ingénieuse initiative?

Vayrac

Grandes fêtes des 22, 23 et 24 septembre 1906. — Le samedi 22 : à 3 heures du soir, ouverture de la fête par des salves d'artillerie et tour de ville en musique; de 4 heures à 7 heures, concert donné par l'Harmonie Vayracoise sous la direction de M. Gouygou; à 9 heures, tour de ville en musique; de 10 heures à 11 heures, concert musical place du Fort, retraite aux flambeaux, feux de bengale.

Le dimanche 23, matinée : à 6 heures, réveil en musique, salves d'artillerie; à 8 heures, distribution de secours aux pauvres de la ville; à 9 heures, sur la place de l'Hôtel de Ville, concert musical donné par « l'Harmonie »; à 11 heures, sur la place de l'Hôtel de ville, concert musical, tour de ville en musique.

Après midi : à 2 heures, concert, mat de cocagne, jeu de la poêle; à 3 heures, grande cavalcade historique. Premier sujet : occupation d'Uxellodunum par les légions gauloises ayant à leur tête Lucérius et Drapès. Deuxième sujet : le prétendant du Maroc et ses troupes rendant au camp de Séouan; chars de la musique, de l'agriculture, de l'industrie, des bêtes et des demoiselles de la classe; grand concours de voitures fleuries; 3^e prix : 1^{er}, 20 fr.; 2^e, 10 fr.; 3^e, 5 fr.; (les concurrents défilent avec la cavalcade entre les troupes gauloises et les soldats arabes); à 5 heures, bataille de confetti, bal champêtre; à 6 heures 30, tour de ville en musique.

Soirée : à 8 heures, illumination à giorno; à 9 heures, très brillant feu d'artifice; à 11 heures, départ du ballon « le Lucérius », retraite aux flambeaux.

Le lundi 24 : à 8 heures, réveil en musique, ouverture du concours de tir; à 9 heures : concours de grimaces, courses aux brouettes, 3^e prix : 1^{er} prix, 5 fr., 2^e prix, 2 fr., 3^e prix, 1 fr.; course aux ânes, 3^e prix : 1^{er} prix, 3 fr., 2^e prix, 2 fr., 3^e prix, 1 fr.; à 11 heures 30 : tour de ville en musique.

Soirée : à 2 heures : concert musical; à 3 heures : sur le vélodrome de Lascabreyrie, grande course de bicyclettes : 2 tours, parcours total 5 kilomètres environ, 3^e prix : 1^{er} prix : 25 fr., 2^e prix, 10 fr., 3^e prix, 5 fr.; à 5 heures : concert musical sur la place de l'hôtel de ville, distribution solennelle des récompenses, tirage de la grande tombola au bénéfice des pauvres (dépôt de billets dans tous les débits ou maisons de commerce de la localité); à 9 heures : concert musical, départ du ballon Le Drapès; Grand bal de nuit.

Plêherel (Côtes-du-Nord), 19 juin 1905 Depuis deux mois j'étais atteint de constipation, de ballonnement du ventre, de maux de tête et de digestions pénibles. Ayant entendu vanter les Pilules Suisses, je les ai essayées. Une seule boîte a suffi pour me guérir. Je me porte à merveille. Théor (Sig. lég.) Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Le récit de Paullette

Si je n'étais pas si pauvre je serais presque joyeuse comme un petit pinson, en songeant à la fête de Condat qui s'annonce très belle. J'ai bien le droit d'être joyeuse sans que cela intéresse le Comité de Fumel ? J'ai vingt ans, lui, le comité est en train de mourir de vieillesse à peine âgé de six mois, il a les cheveux blancs, tandis que ma chevelure brune s'étend au soleil demandant pour ma petite personne la part qui m'est échue dans la vie.

Fille de prolétaire, j'en ai tout le tempérament, si je suis parfois brusque, je ne suis jamais méchante. Je me souviens toujours du bien que l'on m'a fait, je n'aime pas me souvenir du mal que l'on fait aux pauvres !

Cela me paraît tellement injuste de tracer les malheureux qu'il m'en viendrait une envie de pleurer.

— Eh ! oui ! fille de prolétaire, j'ignore si mon article ne me fera pas honnêtement par quelque cuisinière de renom sur la place du Postal.

En mijotant les sauces, les cuisinières

se confectionnent un certain bagout, le valet de chambre ne s'en porte pas plus mal, pour lui c'est du ragout, les maîtres sont satisfaits, ils ont appris des choses qui n'ont jamais existé.

Satisfaction générale, sauf pour les victimes de ce verbiage si inhabilement cuisiné.

Mais assez causé de cela, toi qui es ma tante tout en étant ma plus vieille amie, tu te prépares à reconnaître que si j'ai le droit d'être pauvre, je n'ai pas le droit d'être coquette, puisque les habitudes fumeloises implantées à Condat par je ne sais quel explorateur entiché d'arriérisme, mettent à l'index les personnes de notre sexe qui sont obligées de faire leur dîner seules, sans pouvoir s'offrir les concours d'une bonne à langue effilée.

A ce sujet, je blâme le comité de Fumel, surabondamment taxé de républicanisme, de n'avoir rien fait pour faire avancer d'un centimètre les droits de la femme qui travaille, et qu'il n'ait rien trouvé pour faire taire le caquetage mauvais d'une autre catégorie de femmes qui font la cuisine des riches, quand elle ne médisent pas sur la situation des pauvres.

Femmes ou jeunes filles pauvres, nous sommes ce que nous étions avant la création du Comité !

Il est vrai d'ajouter que l'émancipation de la femme a été renvoyée à l'étude d'une commission spéciale, ce pendant que le gros du comité s'occupe très activement de la télégraphie sans fil, des ballons dirigeables, et de l'érection du Catalo en commune.

Devant ce chaos d'attributions comitardes, totalement inconnues de mon esprit prolétarien, je me réfugie dans une encoignure pour lire le programme de notre fête.

Cette fête sera belle, magnifique, superbe.

Enfilée dans ma plus belle robe qui est la seule que je possède, je veux me poster au premier rang dans la prairie, et la mêlée à la foule des curieux, je me sens capable de dénicher tous les membres du Comité. On m'a dit qu'on les reconnaissait à leur air morose, à leur visage maussade leur mine taciturne.

Je veux contrôler ce renseignement je veux m'assurer de l'insuccès de leur entreprise, il faut que je sache le motif qui les pousse à persister dans leur œuvre pour rire, malgré l'indifférence que le public témoigne à cette grande association dont le renom n'a pas dépassé le Pont de la Théze.

Malgré ma pauvreté, malgré mes vieilles habitudes, malgré le comité, le jour de la fête de Condat, je veux être aussi coquette que n'importe quelle cuisinière de grande maison qu'il me soit permis de dire si j'entame une conversation : « Non ! » malgré ma pauvreté; je n'épouserai jamais un monsieur, eût-il cent mille francs s'il fait partie de ce drôle de comité. »

C'est la première partie du récit de ma nièce.

Tante CLAIRE

Taxe de la viande de boucherie
D'après l'arrêté pris par M. le Maire de Fumel, la viande de boucherie est taxée comme il suit :

Bœuf
1^{re} Catégorie, sans os (Cuisses, culotte, aloyau, entrecôte, le kilg 2 francs); 1^{re} Catégorie avec 200 gr. de réjouissance 1 fr. 50
2^e Catégorie. — Sans os Paieron, talon de collier, bavette d'aloïau, plat de côtes découvertes 1 fr. 40.

3^e Catégorie, avec 200 gr. de réjouissance collier, poitrine, jones, 1 fr. 20.
Prix moyen des deux catégories 1 fr. 40.

Veau
1^{re} Catégorie sans os. — Derrière, entrecôte; fines 1 fr. 75. 1^{re} Catégorie, avec 200 gr. de réjouissance 1 fr. 50. 2^e Catégorie. — Epaule, poitrine, côtes découvertes, collier et jarret 1 fr. 40.
Prix moyen des deux catégories, 1 fr. 50.

Mouton et agneau
1^{re} Catégorie. — Gigot, 2 fr. 20; 2^e Catégorie, filets et côtes fines, 2 fr.; 3^e catégorie, Epaule et côtes découvertes, 1 fr. 60; 4^e Catégorie, poitrine, collet, débris découverts 1 fr. 20.

Fumel le 11 août 1906. — Le Maire, G. ESCANDE.

Nous sommes heureux de féliciter M. le Maire de la décision qu'il vient de prendre. MM. les bouchers en prenant depuis quelques temps trop à leur aise.

Bulletin Financier

Paris, 13 Août.

Les nouvelles de Russie signalent une légère amélioration de la situation. Les fonds russes sont calmes; les variations de cours sont peu importantes; nous retrouvons le 5 0/0 1906 à 81.50; le 5 0/0 1891 à 59.40; le 1896 à 58.50 et le Consolidé à 72.25.

Sur le reste du marché nous n'avons pas plus de changements à signaler. La Rente française cote 97.85.

Les actions de nos grands Etablissements de Crédit se négocient. La Banque de Paris à 1530; le Comptoir National d'Escompte à 644; le Crédit Lyonnais à 1169 et la Société Générale à 647.

La Banque de l'Union Parisienne s'avance à 818 francs. Comme nous l'avons déjà annoncé, cet établissement procède actuellement à l'émission de 100,000 actions nouvelles de la Banque d'Athènes; la souscription ouverte vendredi dernier, sera close le 25 courant. Ainsi que nous l'avons expliqué, cette augmentation de Capital est rendu né-

cessaire par le développement rapide des affaires de la Banque d'Athènes. Parmi les rentes étrangères : l'Extérieure fait 96.30; le Portugais 70.50 et le Turc 97.

Sur le marché en Banque l'action Chénard Walter est en hausse à 490 fr. Les actionnaires de la Compagnie française des Moteurs à Gaz et Constructions mécaniques sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 15 septembre prochain. Ils auront à statuer sur un projet de fusion avec une société simi aire et une augmentation de capital au moyen d'action de priorité.

Un jeton de 0.50 par titre est alloué à tout actionnaire présent ou représenté à l'assemblée extraordinaire.

Le marché Sud-Africain est aujourd'hui un peu plus faible; la Robinson se traite à 104.50; la Goldfields à 106 et la Simmer and Jack 33.75.

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour La Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat, Vic-sur-Cère, le Lioran et Cransac.

La Compagnie d'Orléans délivre pour les stations ci-dessus :

1^{er} du 1^{er} Juin au 30 Septembre, à toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits, d'une durée de validité de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, qui peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

A titre d'essai, les billets de cette catégorie à destination de La Bourboule et du Mont-Dore qui seront délivrés du 15 Août au 30 Septembre 1906 seront valables 21 jours mais ne seront pas susceptibles de prolongation.

2^o du 15 Mai au 1^{er} Octobre pour les stations ci-dessus ainsi que pour celles d'Evau-les-Bains, de Moulins (Bourbon l'Archambault), de Saint-Gervais-Chateaufort (Chateaufort-les-Bains), de Rocamadour (Miers), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, au départ de toute gare du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations ci-dessus et dont les prix sont ainsi fixés pour les trois premières personnes : prix des billets aller et retour ordinaires, pour chaque personne en plus à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicables aux trajets d'aller et de retour sur sa demande. La durée de validité de ces billets est de deux mois, non compris le jour du départ. Elle peut être prolongée de un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet. Le chef de famille, titulaire d'un de ces billets, peut exceptionnellement être autorisé à revenir seul à son point de départ, en outre, il peut lui être délivré une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

A l'occasion de la saison thermale de 1906, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Néris-les-Bains et d'Evau-les-Bains.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 9 heures environ, à l'aller et au retour.

HORAIRE

ALLER

De Paris	Arr. à Vierzon	De Vierzon	Arr. à Montluçon	De Montluçon	Arr. à Eygurande
1 ^{er} train	8.45 m.	9.45 m.	10.15 m.	11.15 m.	12.15 m.
2 ^e train	1.30 s.	2.30 s.	3.30 s.	4.30 s.	5.30 s.

RETOUR

De Eygurande	Arr. à Montluçon	De Montluçon	Arr. à Vierzon	De Vierzon	Arr. à Paris
1 ^{er} train	1.15 s.	2.15 s.	3.15 s.	4.15 s.	5.15 s.
2 ^e train	4.45 s.	5.45 s.	6.45 s.	7.45 s.	8.45 s.

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains à la gare de Chamblet-Néris pour Néris et vice-versa.

Prix des places de ou pour Paris (Trajet simple).

Classe	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Paris-Vierzon	1.25	0.75	0.50
Vierzon-Montluçon	0.75	0.50	0.35
Montluçon-Eygurande	0.50	0.35	0.25

Les nouvelles de Russie signalent une légère amélioration de la situation. Les fonds russes sont calmes; les variations de cours sont peu importantes; nous retrouvons le 5 0/0 1906 à 81.50; le 5 0/0 1891 à 59.40; le 1896 à 58.50 et le Consolidé à 72.25.

Sur le reste du marché nous n'avons pas plus de changements à signaler. La Rente française cote 97.85.

Les actions de nos grands Etablissements de Crédit se négocient. La Banque de Paris à 1530; le Comptoir National d'Escompte à 644; le Crédit Lyonnais à 1169 et la Société Générale à 647.

La Banque de l'Union Parisienne s'avance à 818 francs. Comme nous l'avons déjà annoncé, cet établissement procède actuellement à l'émission de 100,000 actions nouvelles de la Banque d'Athènes; la souscription ouverte vendredi dernier, sera close le 25 courant. Ainsi que nous l'avons expliqué, cette augmentation de Capital est rendu né-

cessaire par le développement rapide des affaires de la Banque d'Athènes. Parmi les rentes étrangères : l'Extérieure fait 96.30; le Portugais 70.50 et le Turc 97.

Sur le marché en Banque l'action Chénard Walter est en hausse à 490 fr. Les actionnaires de la Compagnie française des Moteurs à Gaz et Constructions mécaniques sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 15 septembre prochain. Ils auront à statuer sur un projet de fusion avec une société simi aire et une augmentation de capital au moyen d'action de priorité.

Un jeton de 0.50 par titre est alloué à tout actionnaire présent ou représenté à l'assemblée extraordinaire.

Le marché Sud-Africain est aujourd'hui un peu plus faible; la Robinson se traite à 104.50; la Goldfields à 106 et la Simmer and Jack 33.75.

<

FÊTE DE L'ASSOMPTION
(Mercredi 15 Août 1906)

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour
A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du

Samedi 11 au Lundi 20 Août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mardi 21 Août.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 Août.
Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Bauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos															
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700	
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS	
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9s.	8 47	10 56s.	11 9	8 56s.	11 9	—	TOULOUSE...d.	1 38s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	CAHORS...dép.	6 55s.	7 28s.	12 53s.	6 59s.	12 53s.	6 59s.	12 53s.	6 59s.	12 53s.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS